



## Assemblée générale

Documents officiels

### Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

**329<sup>e</sup>** séance

Lundi 29 novembre 2010, à 10 heures  
New York

*Président* : M. Diallo ..... (Sénégal)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

#### Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

**Le Président** : Le Comité tient aujourd'hui une séance spéciale pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977.

J'ai l'honneur et le plaisir d'accueillir le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Joseph Deiss; la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M<sup>me</sup> Asha-Rose Migiros; le Président du Conseil de sécurité, S. E. Sir Mark Lyall Grant, et le Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, S. E. M. Palitha Kohona. Je tiens également à faire remarquer que S. E. M. l'Ambassadeur Mansour, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, est parmi nous.

Je souhaite la bienvenue aux représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, ainsi qu'à tous ceux qui ont accepté l'invitation du Comité en participant à cette séance spéciale.

Je voudrais maintenant faire une déclaration au nom du Comité.

Intervenant pour la première fois en ma qualité de Président de ce comité, j'ai l'insigne honneur de remercier tous ceux qui sont venus prendre part à cette séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je confonds dans mes remerciements tous ceux qui se joignent à nous grâce au système de transmission directe sur le site Web de l'ONU.

Qu'il me soit permis d'exprimer d'emblée au Secrétaire général la sincère gratitude des membres du Comité face à son dévouement et aux efforts personnels qu'il déploie en vue d'instaurer la paix entre Israéliens et Palestiniens. Le rôle de premier plan qu'il joue à cet égard est vivement apprécié de tous.

À M. Joseph Deiss, Président de l'Assemblée générale, je souhaite adresser mes sincères remerciements pour sa présence à la séance d'aujourd'hui. Son pays a des responsabilités spéciales à assumer en tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève.

Je salue également la présence parmi nous de l'Ambassadeur Mark Lyall Grant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui assume la présence du Conseil de sécurité pour ce mois. La contribution active du Conseil à la recherche d'un règlement pacifique du conflit dans le respect des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

10-65599 (F)



Merci de recycler

règles du droit international est déterminante. Au nom du Comité, je m'en réjouis bien vivement, tout en espérant qu'il usera de toute son autorité en vue de nouvelles avancées dans ce dossier.

Les membres du Comité saluent et soutiennent toutes les initiatives que déploient les États Membres et les observateurs, le Conseil de sécurité, le Quatuor, la Ligue des États arabes, l'Union européenne, l'Union africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et la société civile pour aider à réaliser notre objectif commun. Notre solidarité se manifeste aussi à travers le travail quotidien des organismes des Nations Unies, ainsi que celui de nombreux autres organisations internationales et groupes de la société civile, qui s'évertuent à fournir des services de base aux Palestiniens.

Il y a 63 ans, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), qui a changé le cours de l'histoire au Moyen-Orient et au-delà. Cette résolution donnait ainsi corps à l'engagement solennel qu'avait pris la communauté internationale de créer deux États en Palestine, alors sous mandat. Aujourd'hui, cette promesse n'est tenue qu'à moitié. Si un État juif, Israël, a vu le jour en 1948, l'État arabe de Palestine, qui était également prévu, demeure un projet non encore réalisé. La question de Palestine constitue la grande œuvre inachevée du siècle dernier, qui continue de peser lourdement sur notre conscience collective. Aujourd'hui, les Palestiniens comme les Israéliens continuent de payer le prix de cette défaillance.

Je voudrais particulièrement insister sur la tragédie humaine qui accompagne cette défaillance. Depuis des décennies, la moitié des Palestiniens est privée de sa liberté, et vit l'occupation sur son propre territoire. L'autre moitié mène une existence de réfugié, avec comme corollaire tous les désagréments liés à ce statut. La communauté internationale a le devoir de rétablir les moyens politiques et diplomatiques pour redonner espoir aux Palestiniens, afin qu'ils recouvrent enfin une égale dignité avec les peuples de la région.

Les membres se souviendront que le Comité a accueilli avec enthousiasme le processus de paix lancé en 1991, processus qui offrait un moyen sûr de mettre en place un État palestinien viable tout en assurant à Israël reconnaissance, paix et sécurité, conformément aux recommandations contenues dans la Feuille de route du Quatuor. Nous avons demandé aux parties de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales

déstabilisatrices sur le terrain, notamment celles qui concernent la construction de nouvelles colonies ou leur extension.

Malheureusement, il est apparu qu'Israël n'a pas su s'imposer cette exigence reconnue comme une mesure de confiance minimale par toute la communauté internationale. Il est par conséquent aisé de comprendre l'exaspération de l'Autorité palestinienne et sa réticence à négocier dans de telles conditions.

L'Assemblée générale a réaffirmé que l'ONU avait une responsabilité permanente à assumer à l'égard de la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit réglée sous tous ses aspects, de manière satisfaisante, dans le respect de la légalité internationale. En sus des lignes directrices qu'elle doit toujours rappeler pour que les parties s'engagent de bonne foi à cette fin, les États Membres doivent individuellement et collectivement manifester leur solidarité active et contribuer d'ores et déjà à améliorer la vie du peuple palestinien.

La première mesure qu'il convient de prendre de toute urgence, c'est de lever le blocus contre les populations civiles de Gaza, qui en souffrent injustement depuis plus de trois ans. La seconde consiste à exiger, au sein de toutes les instances internationales compétentes, que l'impunité soit combattue, notamment lors des opérations militaires dans les territoires occupés, et que le statut de Jérusalem-Est et des Lieux saints soit respecté. Il faut également qu'Israël soit invité au strict respect du droit international humanitaire. Enfin, nous devons faire preuve de solidarité avec la Palestine en appuyant fortement le plan Fayyad, dont la mise en œuvre serait décisive pour la viabilité de l'État palestinien. Il faut à tout prix que son financement soit assuré.

Je tiens à assurer les Membres que le Comité continuera de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale jusqu'à ce que le peuple palestinien jouisse de la plénitude de ses droits inaliénables. Cet objectif coïncide forcément avec le règlement définitif du conflit par l'avènement de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Joseph Deiss.

**M. Deiss** (Suisse), Président de l'Assemblée générale (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, son Président et ses Vice-Présidents de m'avoir invité à prendre la parole ici aujourd'hui.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, comme nous le faisons chaque année depuis 1978. La date du 29 novembre a été choisie pour son sens et pour l'importance qu'elle revêt aux yeux du peuple palestinien. Elle coïncide avec le jour de 1947 où, comme vous venez de le dire, Monsieur le Président, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), qui partageait le territoire connu sous le nom de Palestine du Mandat en deux États : l'un juif, l'autre arabe.

Toutefois, comme nous ne le savons malheureusement que trop, cette résolution n'a pas donné lieu à un règlement juste et durable de la situation. Nous continuons donc d'observer cette Journée pour montrer notre engagement et notre solidarité indéfectibles vis-à-vis des peuples de la région. En agissant ainsi, nous réaffirmons également la responsabilité permanente qui incombe à l'ONU de rester saisie de la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit réglée sous tous ses aspects.

Je vous félicite à cet égard, Monsieur le Président, de ce que vous et votre Comité avez fait pour nous rappeler notre responsabilité partagée. D'autre part, je salue l'ONU en général et je lui rends hommage, et en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que les organisations non gouvernementales et la société civile, de leur action inappréciable sur le terrain. J'encourage tous les États Membres à continuer d'appuyer ces efforts.

La violence, la souffrance humaine et la méfiance dominent les relations israélo-palestiniennes depuis beaucoup trop longtemps. Comment allons-nous expliquer aux générations à venir notre incapacité, en l'espace de 63 ans, de mettre fin à la situation dramatique infligée aux peuples de la région? Si nous voulons progresser, nous devons faire renaître l'espoir et redonner aux peuples de la région le sentiment qu'ils vont quelque part.

Aujourd'hui plus que jamais, les parties doivent intensifier leurs efforts pour engager des négociations

honnêtes et dépasser les blocages. La violence et les actes de terreur doivent cesser. Le droit international et les résolutions des Nations Unies doivent être respectés. Toutes actions qui pourraient aggraver la situation et alimenter un climat de suspicion et de méfiance doivent s'arrêter. Le temps de faire la paix est venu. Tout doit être fait pour alléger la souffrance quotidienne du peuple palestinien. Il est essentiel de faciliter accès et mobilité de la population pour lutter contre le chômage et la pauvreté.

Au sein de la communauté internationale, nous devons quant à nous intensifier également notre engagement pour aider les parties à mettre fin à un conflit qui tourmente depuis trop longtemps la région et ses peuples. Nous ne devons ménager aucun effort pour aider Israël et l'Autorité palestinienne à trouver une solution globale, juste et durable, qui vienne à bout de décennies de confrontation, de conflit et de violence. C'est dans l'intérêt des parties, de la région, et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons par conséquent réaffirmer notre attachement au processus de paix au Moyen-Orient et continuer de mobiliser l'assistance internationale en faveur du peuple palestinien. Il a le droit de vivre dans la dignité et de pouvoir aspirer à la paix et à la sécurité.

**Le Président** : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de son importante déclaration.

J'ai maintenant le privilège de donner la parole à la Vice-Secrétaire générale, S. E. M<sup>me</sup> Asha-Rose Migiros.

**La Vice-Secrétaire générale** (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Comité de sa détermination inébranlable de porter la question de Palestine au premier plan de l'attention internationale et d'exécuter l'important mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

Je transmets aux membres les salutations du Secrétaire général, au nom duquel j'ai le plaisir de communiquer le message qui suit.

« Chaque année la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est l'occasion de se pencher sur la situation des Palestiniens afin d'examiner ce que nous pouvons faire de plus pour ramener la paix.

Deux échéanciers critiques arriveront à terme en 2011. Premièrement, le Président palestinien, M. Abbas, et le Premier Ministre

israélien, M. Nétanyahou se sont engagés à négocier un accord-cadre sur le statut permanent d'ici à août. Deuxièmement, l'Autorité palestinienne sera en bonne voie d'achever d'ici à août son programme sur deux ans dans la perspective de l'accession au statut d'État.

À sa réunion de septembre 2010, le Quatuor a déclaré qu'un accord pouvait être obtenu dans le cadre du calendrier arrêté par les dirigeants eux-mêmes et que si l'Autorité palestinienne continuait d'obtenir de bons résultats sur le plan du renforcement des institutions et de la prestation de services publics, elle était bien placée en vue de la création d'un État à tout moment dans un proche avenir.

Rares sont cependant les Palestiniens qui se déclarent optimistes quant à un règlement décisif, d'ici à l'année prochaine. En examinant la situation sur le terrain, je comprends leur désespoir. Des pourparlers directs sur le statut définitif ont été engagés en septembre mais ont été aussitôt après minés à la suite de l'expiration du moratoire fort louable imposé par Israël sur les implantations. La construction de centaines de nouvelles unités de logement a commencé dans toute la Cisjordanie et le feu vert a été donné à de nouveaux projets d'implantations à Jérusalem-Est. Cette évolution nuit gravement à la crédibilité du processus politique. Israël doit s'acquitter de ses responsabilités au regard du droit international et de la Feuille de route et geler toute activité de peuplement.

Il est tout aussi vrai que peu d'Israéliens conservent l'espoir d'une paix prochaine, et je suis sensible aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Je demande néanmoins à tous les Israéliens d'avoir un regard nouveau sur l'apparition incontestable d'un partenaire de sécurité fiable sur le terrain, ainsi que sur l'attachement constant du Président Abbas au droit d'Israël à vivre dans la paix et la sécurité et à son refus de la violence et du terrorisme. Je rappelle également à chacun la promesse de l'Initiative de paix arabe, à savoir que la solution des deux États et une paix israélo-arabe globale seraient suivies d'une normalisation des relations entre Israël et tous les pays arabes.

Je salue les mesures prises au cours de l'année écoulée en vue d'une amélioration de la situation sur le terrain. Mais il faut en faire bien plus. L'Autorité palestinienne doit continuer de renforcer les institutions d'un État, lutter contre les attentats terroristes et empêcher toute incitation à la violence. Entre-temps, il est de l'intérêt d'Israël et de son devoir de commencer à éliminer les mesures prises dans le cadre de l'occupation, plus particulièrement celles qui ont trait aux mouvements, à l'accès et à la sécurité.

La situation à Gaza demeure très préoccupante. Je me félicite qu'Israël ait modifié sa politique et approuvé un nombre important de projets de l'Organisation des Nations Unies, mais cette première étape doit être suivie de l'application intégrale de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Israël doit permettre une reconstruction plus vaste du secteur civil, la libre circulation des personnes et l'exportation des marchandises, et faciliter l'exécution rapide des projets. Il faut mettre un terme aux tirs de roquettes de Gaza. D'autres mesures essentielles comprennent un échange de prisonniers, la prolongation de l'accalmie qui règne sur le terrain et la poursuite des progrès sur le plan de la réconciliation palestinienne.

Il règne un consensus international général sur la nécessité de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, de prendre en compte les préoccupations fondamentales communes en matière de sécurité et d'obtenir que la question des réfugiés soit réglée et que Jérusalem devienne à l'issue des négociations la capitale des deux États. Je mets les deux dirigeants au défi de faire preuve d'autorité et de courage politique pour parvenir à une paix historique. La communauté internationale doit pour sa part être prête à assumer ses propres responsabilités en vue de la paix.

Que l'année qui s'annonce soit celle au cours de laquelle nous parviendrons enfin à une paix juste et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, des accords antérieurs, du cadre de Madrid, de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour appuyer ces efforts. »

Ainsi s'achève le message du Secrétaire général. Je tiens à réaffirmer mon propre soutien à cet effort.

**Le Président** : En dépit de son calendrier chargé, la Vice-Secrétaire générale a bien voulu prendre part à cette séance spéciale, et nous l'en remercions. Par son intermédiaire, je tiens à exprimer la sincère reconnaissance du Comité pour l'important message du Secrétaire général, et voudrais lui demander de bien vouloir lui transmettre nos encouragements pour la poursuite des efforts qu'il déploie à titre personnel en vue de promouvoir un règlement juste, global et durable de la question palestinienne.

J'ai à présent l'honneur de donner la parole au Président du Conseil de sécurité, S. E. Sir Mark Lyall Grant.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (Président du Conseil de sécurité) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invité à m'exprimer à la présente séance en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre.

Nous sommes réunis ici pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. En juin 2009, le Quatuor a affirmé sa détermination à s'employer activement et résolument à rechercher une solution globale au conflit israélo-arabe, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, du mandat de Madrid, notamment le principe de la terre contre la paix, de la Feuille de route, de l'Initiative de paix arabe et des accords précédemment conclus entre les parties.

Le Conseil de sécurité demeure profondément attaché à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient sur la base de la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues et mutuellement acceptées.

En septembre, le Quatuor a rappelé son total attachement à ses précédentes déclarations, qui stipulent que les négociations doivent déboucher sur un accord mettant fin à l'occupation qui a débuté en 1967 et sur l'émergence d'un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins.

Tout au long de l'année écoulée, le Conseil a continué de recevoir régulièrement des exposés de la part du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et du Département des affaires politiques, et d'organiser des débats publics. Ces séances ont couvert un éventail de questions et plusieurs avis y ont été émis.

Premièrement, les membres du Conseil ont souligné que la seule solution viable au conflit israélo-palestinien réside dans un accord négocié entre les parties, et a souligné de nouveau que seule une solution reposant sur deux États, avec un État palestinien indépendant et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins peut amener la paix dans la région.

Deuxièmement, les membres du Conseil ont exhorté les parties à éviter toute initiative unilatérale et toute provocation, et ont invité instamment tous les partenaires internationaux à promouvoir un climat de coopération entre les parties et dans toute la région. Comme le Quatuor l'a indiqué, les mesures unilatérales de part et d'autre, y compris les activités de peuplement, ne sauraient préjuger de l'issue des négociations et ne seront pas reconnues par la communauté internationale.

Troisièmement, les changements en profondeur sur le terrain font partie intégrante de la paix. Les membres du Conseil se félicitent du plan d'édification de l'État de l'Autorité palestinienne, qui montre l'attachement de celle-ci à un État indépendant qui ouvre des possibilités pour le peuple palestinien tout en lui garantissant la justice et la sécurité, et qui soit un partenaire responsable pour tous les États voisins de la région.

Quatrièmement, les membres du Conseil demeurent préoccupés par la situation à Gaza. En juin 2010, le Conseil a adopté une déclaration (S/PRST/2010/9) après le tragique incident de la flottille à Gaza, qui a souligné que la situation à Gaza était intenable. Nous insistons sur l'importance que revêt l'application intégrale des résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité, et, dans ce contexte, nous mettons l'accent sur la nécessité d'instaurer un flux soutenu et régulier de biens et de personnes vers Gaza et de veiller à la fourniture et à la distribution sans entrave de l'aide humanitaire partout dans Gaza.

Comme l'a réaffirmé le Quatuor en septembre 2010, la situation dans laquelle se trouve actuellement Gaza n'est ni dans l'intérêt des Palestiniens ni dans

celui des Israéliens. Le Quatuor a accueilli avec satisfaction le changement de la politique d'Israël à l'égard de Gaza depuis juin 2010 et a engagé toutes les parties concernées à consentir de nouveaux efforts pour garantir la circulation sans entrave de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes en provenance et à destination de Gaza, et tenir compte des préoccupations légitimes d'Israël quant à sa sécurité.

Enfin, tous les membres du Conseil ont salué l'action menée sur le terrain par les organisations et institutions humanitaires, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et son personnel. Nous encourageons tous les membres de la communauté internationale à apporter leur soutien à l'Office au moyen de contributions financières.

Pour l'avenir, le Conseil de sécurité demeurera saisi de la situation au Moyen-Orient, y compris de la question palestinienne, et continuera d'examiner la question de manière régulière.

Pour terminer, je voudrais assurer tous les États Membres de l'attachement du Conseil de sécurité au but ultime qui est d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et de réaliser les aspirations légitimes du peuple palestinien à un État indépendant et démocratique.

**Le Président :** Je remercie le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Lyall Grant, de son importante déclaration.

Je donne à présent la parole à l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Riyad Mansour, qui donnera lecture d'un message de S. E. M. Mahmoud Abbas, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir et un honneur pour moi que de donner lecture ce matin devant cette assemblée, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, du message suivant du Président Mahmoud Abbas :

(*l'orateur poursuit en arabe*)

« À l'heure où le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien commémore la Journée internationale de

solidarité avec le peuple palestinien, il m'est agréable d'exprimer au Comité et à la communauté internationale les plus chaleureuses salutations du peuple et des dirigeants palestiniens. Nous remercions sincèrement le Comité de sa solidarité avec notre peuple et de son soutien à la lutte qu'il mène pour réaliser ses droits inaliénables et parvenir à une paix globale, juste et durable dans la région du Moyen-Orient.

Je souhaiterais aussi remercier sincèrement le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et son président, l'Ambassadeur Abdou Salam Diallo, de leurs efforts visant à restaurer les droits du peuple palestinien, à faire cesser ses souffrances et à réaliser la paix dans la région. Le rôle capital qu'ils jouent contribue clairement et efficacement à renforcer la solidarité internationale avec notre cause et à élargir l'appui international aux nobles aspirations de notre peuple à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies n'a cessé de porter son attention à la question de Palestine et d'assumer ses responsabilités à cet égard. Elle l'a fait afin de régler la question dans tous ses aspects en mettant fin à l'occupation par Israël de notre terre et de nos sites sacrés, permettant de ce fait à notre peuple de déterminer son propre destin conformément aux résolutions constitutives de la légalité internationale et au consensus mondial. Elle a adopté de nombreuses résolutions fondées sur la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment le droit international humanitaire.

Bien qu'elles n'aient pas été appliquées à ce jour à cause du refus et de l'intransigeance d'Israël, ces résolutions restent valides et constituent toujours un fondement pour la protection des droits de notre peuple et une base de réalisation de la justice, condition préalable à l'instauration de la paix. C'est le lieu pour nous de rappeler que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité constituent le fondement du processus de paix au Moyen-Orient.

L'injustice historique et continuelle faite au peuple palestinien est une réalité que personne ne

peut méconnaître ou renier. L'autre réalité est que l'Organisation de libération de la Palestine a, pendant de longues années, mené notre combat pour réaliser nos droits nationaux avec beaucoup de réalisme. Depuis 1974, nos conseils nationaux ont adopté le principe d'un règlement négocié du conflit reposant sur la solution des deux États. Notre peuple a proclamé l'indépendance de l'État de Palestine comme initiative de paix en 1988, par laquelle nous avons fait une concession historique douloureuse afin de parvenir à une paix qui garantirait nos droits par la création dans les frontières du 4 juin 1967 d'un État palestinien regroupant la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem-Est.

Mais le progrès vers le règlement pacifique repose sur le principe de partenariat et exige un accord sur le cadre juridique de référence et le respect des accords conclus en vue de résoudre les problèmes découlant du long, amer et sanglant conflit. Un partenariat qui tienne compte des préoccupations légitimes de l'autre et qui jette les fondements d'un avenir nouveau et différent entre les peuples israélien et palestinien.

C'est le lieu pour moi de souligner que le partenaire palestinien continuera à être un véritable partenaire, non pas pour blanchir la face hideuse de l'occupation mais pour mettre fin à l'occupation. Il faut que ces négociations soient honnêtes et qu'elles aboutissent à un accord clair et contraignant. Elles ne doivent pas permettre que la partie puissante, Israël, continue d'imposer sa volonté. Nous sommes fermement déterminés à parvenir à un accord global qui aboutisse à deux États viables, l'un, Israël, qui existe déjà, et l'autre, l'État de Palestine, qui doit jouir de son indépendance dans les frontières du 4 juin 1967.

Dans ce cadre et en raison de notre volonté de réaliser la paix, nous avons répondu aux efforts et initiatives des États-Unis et de la communauté internationale visant à relancer le processus de paix et les négociations entre nous et Israël après une période de blocage. Avec l'aide de nombreuses parties arabes et internationales, nous avons pu sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus.

Nous espérons que la levée des obstacles à la reprise des négociations sur les questions portant sur le statut final et un règlement définitif

serait l'amorce sérieuse et véritable de l'instauration d'une paix et d'une sécurité authentiques et durables entre nous et Israël. Il faut pour cela remédier à la détérioration du processus de paix, créer les conditions idoines et construire des passerelles de confiance entre les deux parties.

Cela ne peut être réalisé que par le respect du cadre de référence du processus de paix, tel que défini par les résolutions constitutives de la légalité internationale, l'Initiative de paix arabe, la vision de deux États et la mise en œuvre stricte et honnête des accords signés. À son tour, cela exige qu'il soit mis fin de façon décisive et définitive à la cruelle campagne de colonisation israélienne dans tous les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. La campagne de colonisation constitue une bombe à retardement susceptible de détruire à tout moment tout ce que nous avons accompli sur la voie de la paix.

Il faut que cessent la confiscation des terres, l'expulsion des citoyens palestiniens de leurs maisons et la construction du mur raciste d'annexion condamné par le monde entier, et que soient libérés les Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes.

Le siège injuste et inhumain imposé à notre peuple dans la bande de Gaza doit être levé. Le transfert illégal de civils israéliens dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem, la Ville sainte, doit prendre fin, car les activités de peuplement ne sont pas compatibles avec la paix. Les activités de peuplement sont l'expression flagrante et violente de l'occupation et d'une mentalité expansionniste, tandis que la paix est synonyme de reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien et d'attachement à l'application, tant dans la lettre que dans l'esprit, des résolutions issues de la légitimité internationale, au principe de la terre contre la paix, à la vision de la solution des deux États et à la Feuille de route.

Il sera impossible de parvenir à une paix véritable, durable et globale si celle-ci ne se fonde pas sur les résolutions de l'ONU qui enjoignent Israël de se retirer entièrement de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967. On plongerait, dans le cas contraire,

un peu plus dans l'inconnu. Il faut réaffirmer notre attachement à la négociation et à l'obligation de parvenir à une paix juste et durable, comme l'exigent la justice et le droit international. C'est ce principe, et lui seul, qui permettra d'instaurer la paix, et non ce qu'on appelle la paix économique ou les considérations d'ordre pratique qui se fondent sur ce qui peut être accepté par la Puissance occupante, pratique dont l'acceptation a priori sape le processus de paix et les perspectives de sécurité et de stabilité dans la région.

Pour éteindre les feux de la violence et pour endiguer les tendances extrémistes, il faut prendre des mesures courageuses pour permettre l'ouverture des négociations sur le statut final et conclure des accords concrets et justes qui mettront fin à l'occupation de nos terres et de nos lieux saints et instaureront la stabilité dans une région où abondent les tensions à l'origine d'explosions de violence plus ou moins visibles. C'est la raison pour laquelle nous condamnons vigoureusement toutes les actions unilatérales d'Israël, la Puissance occupante, et exigeons qu'elles cessent immédiatement, car elles ont des répercussions sur les questions relatives au statut final et constituent une tentative manifeste de définir unilatéralement les contours du statut final.

Je m'adresse, par le truchement du Comité, à l'ensemble de la communauté internationale. Nous devons tirer les enseignements des échecs rencontrés par la communauté internationale dans ses efforts pour contraindre Israël à mettre fin à ses politiques d'implantation et à ses pratiques agressives, qui sont si préjudiciables et affaiblissent la crédibilité du processus de paix aux yeux de notre peuple. L'occupation et les activités d'implantation sont le nœud gordien du conflit et il est temps que la communauté internationale s'attaque aux causes profondes de ce conflit en mettant un terme à l'occupation et en permettant la création d'un État palestinien indépendant, qui, nous l'espérons, comme l'a déclaré le Président Obama à l'Assemblée générale en septembre dernier, deviendra d'ici à l'année prochaine un nouveau membre actif et reconnu de l'ONU. Je tiens à assurer tous les membres que l'ONU et la légitimité internationale demeureront notre référence et

continueront de guider nos décisions au cas où les négociations échoueraient, même si nous sommes déterminés à mettre tout en œuvre pour qu'elles aboutissent.

Le peuple palestinien puise sa foi inébranlable dans la justesse de sa cause, dans l'appui du Comité et dans le soutien et la solidarité de tous les frères et amis qui ont à cœur de voir le processus de paix aboutir. Nous avons donc besoin que les membres du Comité poursuivent leurs efforts, de même que les coparrains du processus de paix, notamment le Président Barack Obama, la Fédération de Russie, l'Union européenne, le Japon, la Chine, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, nos frères arabes et nos amis où qu'ils soient, surtout ceux qui se trouvent ici à l'ONU.

Je suis totalement convaincu, à l'aube de la célébration de la nouvelle année, que les souffrances de notre peuple vont prendre fin. Je suis également certain que la solidarité et l'appui réaffirmés et renouvelés du Comité envers notre peuple, surtout en ce moment, renforceront notre ténacité et consolideront notre position légitime et nos efforts sincères pour instaurer une paix juste, durable et globale dans la région – une paix durable qui pourra s'enraciner; une paix fondée sur la justice, le droit, l'égalité, le respect mutuel, et la coopération fructueuse; une paix qui garantisse la sécurité, la stabilité et la prospérité de tous les peuples de la région, ainsi que la liberté et l'indépendance du peuple palestinien; une paix qui permettra de tourner la page et de laisser derrière nous le passé avec toutes ses peines, ses souffrances, son oppression et sa douleur; une paix annonciatrice d'une nouvelle ère de coopération et de coexistence dans la région, apportant l'espoir, la sécurité et la promesse d'un avenir meilleur pour tous nos enfants.

Nous réitérons à tous les membres notre gratitude pour leurs efforts résolus et leur solidarité inébranlable et constante avec la cause de notre peuple. Je répète également au peuple israélien que notre main est encore capable de ramasser le rameau d'olivier enfoui sous les décombres et qu'elle demeurera tendue en quête d'une paix juste pour offrir un avenir sûr à nos enfants et aux enfants de nos enfants. »

**Le Président :** Je voudrais saisir cette occasion pour prier M. Mansour de transmettre nos sincères remerciements et nos salutations à S. E. M. Mahmoud Abbas, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, pour son important message.

En mon nom et en notre nom à tous, je transmets au Président Abbas nos sentiments de solidarité avec le peuple palestinien et notre soutien infaillible à son aspiration à l'autodétermination et à la création d'un État.

Je tiens à faire part au Président Abbas et, à travers lui, au peuple palestinien du ferme engagement du Comité à poursuivre ses efforts, comme l'en a prié l'Assemblée générale, en vue de promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

À présent, je voudrais suspendre la séance pendant quelques minutes pour permettre à certains de nos invités de quitter la salle de conférence. Au nom du Comité, je tiens une fois de plus à remercier le Président de l'Assemblée générale, la Vice-Secrétaire générale et le Président du Conseil de sécurité pour leur contribution à cette importante réunion.

*La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 11 h 10.*

**Le Président :** Je donne maintenant la parole à S. E. M. Palitha Kohona, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

**M. Kohona** (Sri Lanka), Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à la présente séance organisée à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en ma qualité de Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, qui a été créé par l'Assemblée générale. Cette journée est d'une importance capitale en tant qu'elle rappelle à la communauté internationale combien il est indispensable de régler définitivement la question palestinienne d'une façon juste et équitable.

Je suis navré de m'adresser au Comité à un moment où le peuple palestinien sous occupation se trouve toujours dans une situation désastreuse. En dépit des efforts bien intentionnés visant à relancer les pourparlers de paix cette année, la situation sur le terrain montre que les possibilités pour le peuple palestinien d'exercer son droit fondamental à l'autodétermination demeurent plus que jamais incertaines et hors de portée. La poursuite de la saisie des terres, des activités de peuplement et de la construction de nouveaux logements et du mur compromet sérieusement les chances de la création d'un État palestinien.

Les politiques et les pratiques du régime actuel d'occupation continuent de porter atteinte à tout un ensemble de droits. En conséquence, une grande proportion de la population sous occupation vit dans la pauvreté, et la majorité dépend entièrement de l'aide humanitaire. Les niveaux de pauvreté sont particulièrement élevés dans la bande de Gaza en raison du blocus imposé par Israël, ainsi que dans la zone C de la Cisjordanie à cause des restrictions à l'accès et des politiques discriminatoires. Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par le nombre de personnes tuées ou blessées lors de violences liées au conflit. En outre, plus de 6 200 Palestiniens sont toujours détenus dans les prisons israéliennes, et il y a eu des allégations de torture et de mauvais traitements.

Au début du mois, le Comité a présenté son quarante-deuxième rapport (voir [A/65/327](#)) sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé et dans le Golan syrien occupé. Notre rapport a conclu qu'il prévalait une culture d'impunité inacceptable, qui favorise la répétition des violations constatées chaque année par le Comité et nombre d'autres observateurs. Pour mettre fin à cette longue succession de violations systématiques des droits de l'homme, le Comité demande que des efforts diplomatiques soient intensifiés en vue d'adopter les mesures appropriées pour exiger d'Israël qu'il se conforme aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à la question palestinienne, ainsi qu'au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Seule une solution politique axée sur les droits de l'homme permettra aux Palestiniens et aux Israéliens de jouir de la sécurité humaine et de la paix et de coexister dans un climat de bon voisinage.

**Le Président :** Je remercie l'Ambassadeur Palitha Kohona, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, de son importante déclaration.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole au Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Maged Abdelaziz, qui donnera lecture d'un message du Président de la République arabe d'Égypte, S. E. M. Hosni Moubarak, en sa qualité de Président en exercice du Mouvement des pays non alignés.

**M. Abdelaziz (Égypte) (parle en arabe) :** J'ai l'honneur de donner lecture du texte d'un message de S. E. M. Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Égypte :

« À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai le plaisir d'écrire au Comité pour réaffirmer le plein appui de l'Égypte et du Mouvement des pays non alignés au peuple frère palestinien dans l'action légitime qu'il mène en vue de recouvrer et exercer l'intégralité de ses droits inaliénables, au premier rang desquels le droit légitime d'établir son propre État indépendant et souverain ayant Jérusalem-Est pour capitale, sur la base de tous les cadres de référence pertinents et conformément aux règles et dispositions du droit international et du droit international humanitaire, aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, aux principes de la Conférence de Madrid et à l'Initiative de paix arabe.

Bien que 63 années se soient écoulées depuis l'adoption de la résolution sur la partition, les souffrances du peuple palestinien continuent, ce qui exige que ce Comité poursuive ses efforts pour y mettre fin en exigeant l'arrêt de l'occupation illégale du territoire palestinien par Israël, des pratiques israéliennes et des violations des droits du peuple palestinien par Israël. Parmi ces pratiques et violations figure notamment le blocus illégal et oppressif de la bande de Gaza, qui a provoqué une détérioration sans précédent des conditions de vie des Palestiniens.

Le non-respect par Israël de ses engagements en tant que Puissance occupante, la poursuite de sa politique de peuplement et de ses

actions visant à modifier la situation sur le terrain, la saisie des terres et des biens appartenant aux Palestiniens, les tentatives visant à modifier le caractère d'Al Qods Al Charif, les attaques lancées contre des lieux saints et ceux qui les fréquentent, en particulier, la mosquée Al-Aqsa, la poursuite de la construction du mur de séparation et d'autres pratiques qui vont à l'encontre des règles du droit international et du droit international humanitaire constituent des violations flagrantes des droits de l'homme. Au nombre de ces violations figure la récente décision relative au serment d'allégeance à l'État d'Israël en tant qu'État juif, qui viole clairement les droits des Israéliens arabes palestiniens et constitue une tentative de les chasser du territoire israélien.

L'Égypte et le Mouvement des pays non alignés saluent vivement les efforts du Comité visant à la création d'un État palestinien, ainsi que l'appui qu'il apporte au peuple palestinien afin qu'il recouvre ses droits légitimes inaliénables, en vue de trouver à la question palestinienne une solution juste qui fasse partie intégrante d'un règlement global du conflit arabo-israélien et qui soit l'une des conditions à satisfaire pour instaurer la stabilité dans la région du Moyen-Orient.

Nous sommes convaincus que les éléments clefs d'une solution définitive sont connus de tous, y compris les parties au conflit. Ce qui manque actuellement, c'est une réelle volonté de la part d'Israël d'œuvrer en faveur de la paix, étant donné que tout le monde a compris le sérieux de l'Autorité palestinienne et de son attachement au processus de paix, alors que les actions d'Israël témoignent de son insistance à tergiverser et à vider le processus politique de son contenu. Cette situation exige de la communauté internationale qu'elle agisse et assume ses responsabilités en conjuguant les efforts de toutes les parties prenantes au niveau international pour assurer la reprise du processus de négociations sur la base des cadres de référence clairs, d'un calendrier précis et de fondements solides, le premier étant l'arrêt total et inconditionnel des activités de peuplement et de toutes les politiques israéliennes qui font obstacle à la paix.

De même, je voudrais, à titre personnel et au nom du Mouvement des pays non alignés, féliciter le Comité pour les efforts qu'il a déployés au cours de l'année écoulée et réitérer le ferme appui de l'Égypte aux efforts qui se poursuivent en vue de la réconciliation nationale en Palestine et d'une paix juste et globale. Je voudrais également redire notre plein appui aux activités du Comité visant à mobiliser l'appui international en faveur du rétablissement et de l'exercice des droits du peuple palestinien et de la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Je prie le Comité d'accepter l'assurance de ma considération distinguée et mes meilleurs vœux de succès permanent, pour lui et ses membres. »

**Le Président :** Je remercie S. E. M. Maged Abdelaziz pour cet important message de S. E. M. Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Égypte et Président en exercice du Mouvement des pays non alignés et le prie de transmettre au Président égyptien, S. E. M. Hosni Moubarak, les remerciements sincères du Comité pour son important message.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à S. E. M. Sirodjidin M. Aslov, Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui lira un message de S. E. M. Hamrokhon Zarifi, Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan, en sa qualité de Président de la trente-septième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères.

**M. Aslov** (Tadjikistan) (*parle en russe*) : Le grand honneur m'échoit de donner lecture du message de S. E. M. Hamrokhon Zarifi, Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan et Président de la trente-septième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, adressé au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, S. E. M. Abdou Salam Diallo.

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en votre qualité de chef du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de vous exprimer ma profonde gratitude pour avoir organisé cette séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Le 29 novembre 1947, la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale a été adoptée en vue de la création de deux États sur le territoire de la Palestine. Suite à l'adoption de cette résolution, à ce jour, un seul État a été créé. Les espoirs et les aspirations du peuple palestinien concernant la création de leur propre État restent lettre morte.

Il y a quelques mois, la trente-septième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique s'est tenue dans la capitale du Tadjikistan, Douchanbé. Un certain nombre de résolutions portant sur la situation dans le territoire palestinien occupé, en particulier la situation humanitaire dans la bande de Gaza, ont été adoptées. Ces résolutions demandent la levée du blocus et l'apport d'une aide matérielle compatissante pour permettre la reconstruction de Gaza.

Plus de 1,5 million de Palestiniens vivant dans la bande de Gaza dans les conditions que leur impose le blocus souffrent du manque de vivres, d'électricité, de médicaments et de matériaux de construction. Ils se tournent vers la communauté internationale pour qu'elle prenne des mesures concrètes en vue de mettre un terme à cette tragédie et à leurs grandes souffrances.

J'attire à ce stade votre attention sur deux questions importantes, à savoir la construction de colonies et Jérusalem-Est, sur lesquelles une majorité absolue des membres de la communauté internationale se sont mis d'accord. La communauté internationale reconnaît que l'occupation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est est illégale au regard du droit international et contraire aux obligations d'Israël au titre de la Feuille de route. Toutes les activités de colonisation, y compris la croissance naturelle, doivent cesser. La construction de colonies dans les territoires palestiniens occupés attise clairement les tensions, crée des obstacles insurmontables en vue de rétablir la paix entre Israéliens et Palestiniens et mine les efforts visant à créer un État palestinien.

Toutes les mesures israéliennes qui ont pour effet de modifier le statut de la ville ou de tenter de modifier son statut n'ont aucun fondement ni aucune légitimité juridiques au regard du droit international. Le statut de Jérusalem-Est a été

clairement défini dans de nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, et Israël doit s'y conformer. Nous sommes favorables à la création de deux États, qui permettrait la création d'un État de Palestine souverain et indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la paix et la sécurité.

Cette solution est la seule qui puisse permettre au peuple palestinien de faire valoir ses droits nationaux inaliénables. Elle apportera également paix et sécurité au peuple israélien et donnera une impulsion importante au développement et à la coopération économique dans la région du Moyen-Orient. Dans ce contexte, la communauté internationale doit appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale portant sur le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés depuis 1967 et sur le droit au retour et le respect des droits des réfugiés vivant dans les territoires occupés, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948.

Je m'adresse une nouvelle fois à la communauté internationale depuis cette tribune pour lui demander d'assumer sa responsabilité à l'égard du peuple palestinien et de déployer des efforts ciblés afin de veiller à la mise en œuvre des traités et des accords internationaux. Nous attachons une grande valeur aux travaux du Comité et lui demandons de continuer à appuyer le peuple palestinien dans sa juste lutte pour la libération de ses territoires occupés et l'exercice de ses droits inaliénables, notamment le droit des personnes à regagner leur domicile. »

**Le Président :** Je remercie S. E. M. Sirodjidin Aslov et le prie de transmettre au Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan, S. E. M. Hamrokhon Zarifi, en sa qualité de Président de la trente-septième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, les remerciements sincères du Comité pour cet important message.

En l'absence du représentant du Président en exercice de l'Union africaine, j'ai le plaisir de donner la parole à S. E. M. Omar Daou, Représentant permanent de la République du Mali auprès de l'ONU,

en sa qualité de Président du Groupe des États d'Afrique pour ce mois.

**M. Daou (Mali) :** Nous voici réunis ce jour pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Au nom du Groupe des États d'Afrique, je voudrais joindre ma voix à celle de mes prédécesseurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente manifestation. Cette journée nous offre l'occasion de réaffirmer une fois de plus notre solidarité active avec le peuple palestinien, qui, depuis plus de 60 ans, connaît une situation dramatique à cause de l'occupation israélienne. La situation au Moyen-Orient constitue une préoccupation majeure pour la communauté internationale. Aussi est-il besoin de rappeler ici que s'il y a une question qui cristallise tous les ressentiments dans cette partie du monde, c'est bien la question palestinienne?

Au moment où l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale célèbrent la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nos pensées se tournent vers les populations palestiniennes vivant à l'intérieur des territoires occupés, notamment celles de Gaza, qui vivent dans une situation socioéconomique et humanitaire très critique, en raison notamment du blocus imposé par les autorités israéliennes et des conséquences néfastes de l'agression militaire israélienne perpétrée contre la bande de Gaza en décembre 2008 et en janvier 2009.

Nos pensées vont également à ces millions de réfugiés palestiniens vivant à l'intérieur du territoire palestinien occupé et dans les pays voisins. Leur situation demeure un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale. C'est le lieu de rendre un vibrant hommage à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour le travail remarquable qu'il fait sur le terrain en apportant l'assistance nécessaire aux réfugiés palestiniens, et ce dans des conditions particulièrement difficiles, du fait notamment de multiples restrictions imposées à son personnel et du harcèlement et de l'intimidation qu'il subit quotidiennement. Nous saluons par la même occasion le rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales qui travaillent sur le terrain.

Le règlement de la question palestinienne ne saurait être différé indéfiniment. Depuis fort longtemps, les contours d'un règlement négocié passant par la création d'un État palestinien

indépendant et souverain, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, vivant en paix et en sécurité aux côtés de l'État d'Israël, ont été définis. Il est donc temps d'œuvrer à la réalisation de ce noble objectif. À cet égard, il importe d'assurer la mise en œuvre des résolutions pertinentes de notre Organisation, préconisant notamment la levée de l'embargo à l'encontre de Gaza et la relance des négociations afin de parvenir à une paix globale et durable.

De même, des efforts diplomatiques soutenus doivent être déployés pour amener toutes les parties à la table des négociations. Parallèlement, Israël doit s'engager notamment à démanteler ses colonies et à cesser toutes activités liées à la création de nouvelles colonies. Israël doit également s'engager à lever le blocus imposé à Gaza et à créer les conditions favorables à la reprise des négociations.

Sur le chemin qui mène à la réalisation de cette paix juste et globale que nous appelons de tous nos vœux, l'Afrique réaffirme son soutien constant aux initiatives des Nations Unies, du Quatuor, de l'Union européenne, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique et d'autres organisations internationales.

Je voudrais, en ce jour repère, souligner qu'il est grand temps que le vaillant peuple palestinien recouvre tous ses droits nationaux, y compris son droit à un État souverain et indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale. Pour sa part, le Groupe des États d'Afrique ne ménagera aucun effort pour apporter sa contribution à la recherche d'une solution juste et durable à la question palestinienne, qui est au cœur de la situation au Moyen-Orient.

**Le Président :** Le Comité apprécie particulièrement le message que vous venez de délivrer au nom du Groupe des États d'Afrique. Nous vous en savons gré et vous en remercions.

Il m'est agréable à présent de donner la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU, S. E. M. Yahya Mahmassani, qui donnera lecture d'un message du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Amre Moussa.

**M. Mahmassani** (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord donner lecture aux membres du Comité d'un message de félicitations et d'appréciation de la part du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amre Moussa.

« Je souhaite exprimer mes compliments et ma gratitude pour les efforts réalisés par le Comité en appui et en solidarité avec le peuple palestinien et son droit à l'autodétermination.

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien fait partie intégrante des efforts destinés à régler la dangereuse situation qui menace le processus de paix et entrave la solution des deux États, en empêchant la création d'un État palestinien arabe souverain et faisant obstacle à un règlement pacifique du conflit entre la Palestine et Israël.

Il est clair que la politique israélienne de colonisation et de peuplement, ainsi que les efforts déployés pour faire d'Israël un État juif, entraînent des difficultés et des obstacles à la reprise de négociations sérieuses qui prendraient en compte tous les aspects des questions concernant le statut final sur la base de la légitimité internationale et en conformité avec les mandats définis selon un calendrier précis. Les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, sont administrés selon les dispositions de la quatrième Convention de Genève et des dispositions pertinentes du droit international sur l'occupation étrangère. Les mesures unilatérales prises par Israël sont nulles et non avenues, car elles ne créent aucun droit ni aucun engagement.

Nous appelons les organes compétents de l'ONU à assumer leurs responsabilités et à garantir la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'ONU s'agissant du processus de paix et des négociations. Le cœur du conflit arabo-israélien est l'occupation de territoires arabes. Une paix juste et globale avec Israël ne pourra se faire que par le retrait total d'Israël de ces territoires pour revenir aux frontières de 1967, y compris les hauteurs du Golan syrien arabe occupé, de même que les territoires encore occupés au sud du Liban, la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, et par des engagements réciproques tels que proposés dans l'Initiative de paix arabe et les résolutions pertinentes de l'ONU.

Nous exhortons la communauté internationale à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour mettre fin au siège

inhumain et injuste de la bande de Gaza par Israël. Le Gouvernement israélien est responsable du gel des négociations directes qui ont été lancées par le Président Obama à Washington en septembre 2010. Son insistance à appliquer des politiques de colonisation a des conséquences dangereuses et négatives.

La reprise des négociations directes entre la Palestine et Israël exige un gel complet et une cessation de toutes les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Israël défie et ignore le droit international ainsi que l'opinion publique, et viole les instruments des droits de l'homme. La communauté internationale doit prendre conscience que le règlement de la question palestinienne est essentiel pour instaurer la paix et la stabilité dans la région, ce qui est nécessaire au bien de tous les peuples qui souffrent depuis longtemps de la guerre, et pour trouver une solution durable et juste au conflit qui dure depuis des décennies. Une occupation israélienne permanente ne peut que déstabiliser la région et accroître les tensions. Il s'agit d'une situation très dangereuse pour la paix et la sécurité internationales.

Le Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe a répondu favorablement aux efforts du Président Obama visant à relancer le processus de négociation. La réunion ministérielle qui a eu lieu le 29 juillet 2010 a envoyé un message aux autorités des États-Unis concernant les conditions d'une reprise sérieuse et significative des négociations.

Ces efforts, ainsi que la réaction favorable du peuple arabe, et en particulier du peuple palestinien, ont contrasté avec l'attitude d'Israël, qui rejette constamment et catégoriquement toutes les initiatives et propositions permettant d'aboutir à un règlement équilibré. La Ligue des États arabes apprécie sincèrement la position adoptée par le Président Obama au regard des droits du peuple palestinien dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale le 23 septembre 2010. La Ligue des États arabes, comme toujours, est disposée à coopérer avec le Gouvernement des États-Unis afin de garantir la mise en œuvre de ce qui a été énoncé dans ce discours. Nous demandons aux États-Unis de poursuivre leurs efforts destinés à créer les

conditions propices, en particulier de faire cesser les colonies de peuplement, en vue de permettre au processus de paix de continuer sur la bonne voie. »

**Le Président** : Je remercie M. Mahmassani de sa déclaration, et le prie de transmettre au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Amre Moussa, les remerciements sincères du Comité pour son important message.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M<sup>me</sup> Judith LeBlanc, membre du Comité directeur de US Campaign to End the Israeli Occupation (Campagne américaine en faveur de la fin de l'occupation israélienne), qui fera une déclaration au nom des organisations de la société civile qui cherchent activement à obtenir un règlement de la question de Palestine.

**M<sup>me</sup> LeBlanc** (US Campaign to End the Israeli Occupation) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui à l'occasion de cette séance spéciale. J'ai déjà eu l'occasion de prendre part à cet important événement organisé par l'ONU. La première fois, c'était juste après être rentrée de la bande de Gaza où je m'étais rendue avec une délégation de militants pour la paix pendant la deuxième Intifada. À mon retour, j'avais donné une série de conférences dans des centres communautaires, des églises, des synagogues et des mosquées dans tout le pays. Ce n'est pas sans tristesse qu'il me faut bien reconnaître que je pourrais faire à peu près le même discours aujourd'hui qu'à l'époque, tant pour ce qui est de la réalité cruelle et inhumaine de l'occupation israélienne que de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations politiques.

En tant que membre du Comité directeur national de US Campaign to End the Israeli Occupation et que coorganisatrice de Peace Action, la plus importante organisation militant en faveur de la paix aux États-Unis, je suis consciente des possibilités et des défis qui sont les nôtres dans un monde où les conflits, les inégalités et les pressions de tous genres affaiblissent les institutions internationales et le droit.

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est l'occasion de se pencher sur les chances et les difficultés qui se présentent aux efforts en faveur de l'application de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le droit au retour et le retour aux frontières de 1967 ou les droits

économiques et sociaux des réfugiés palestiniens. Elle nous donne aussi la possibilité de réfléchir au combat mené contre l'aide militaire que les États-Unis fournissent à l'occupation israélienne.

Pour paraphraser Richard Falk, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, le plus grand défi auquel nous soyons confrontés est celui de la poursuite de l'occupation combinée à l'extension des colonies, ce qui équivaut aujourd'hui à une annexion de fait.

Les perspectives de parvenir à une paix globale et juste sont faibles, bien qu'il y ait un consensus de plus en plus fort en faveur de la solution des deux États. La seule voie à suivre reste celle de la négociation fondée sur le droit international et l'ensemble des résolutions pertinentes de l'ONU.

Il n'y a jamais eu de révolution sociale, de règlement d'une crise internationale ou de solution juste sans la participation organisée et active de la société civile. Pour nous, organisations de la société civile, notre atout et notre défi consistent à mobiliser l'opinion publique internationale pour aider à sortir de l'impasse d'une occupation qui dure depuis plus de 60 ans. L'action directe non violente, le boycottage, l'arrêt des investissements et les sanctions sont les méthodes les plus efficaces lorsqu'il s'agit de rallier l'opinion publique en faveur de l'application des résolutions de l'ONU et du respect du droit international. En cela, l'opinion publique aux États-Unis a un rôle décisif à jouer.

L'opération militaire israélienne contre la flottille de la liberté en route vers Gaza a provoqué une vague massive de solidarité et d'indignation au sein de la communauté internationale et a ouvert le débat. Il en résulte qu'aujourd'hui le mouvement international de soutien à l'appel au boycottage, au désinvestissement et aux sanctions lancé par la société civile palestinienne ne cesse de croître. Mais l'opinion publique et la politique officielle américaines restent les plus grands obstacles à un changement réel vis-à-vis du conflit. Il est impératif de s'organiser pour rassembler et faire évoluer l'opinion publique aux États-Unis afin d'exercer des pressions politiques efficaces sur l'Administration Obama et sur le Congrès.

De récents sondages d'opinion aux États-Unis montrent que la majorité des personnes sondées jugent injustes les activités d'implantation illégales israéliennes en cours dans les territoires occupés et pensent qu'elles doivent être stoppées. Elles soutiennent les efforts du Président Obama. Toutefois, une majorité d'Américains, aujourd'hui encore, ne connaît pas l'histoire du conflit et ne saisit pas les enjeux qui l'entourent ni même le rôle que jouent les États-Unis en appuyant le régime israélien.

La plupart ne comprennent pas que si Israël fait fi de l'ONU et du droit international, c'est parce que les États-Unis ont injecté plus de 3 000 milliards de dollars dans l'économie israélienne, qu'ils lui fournissent plus de 3 milliards d'aide militaire par an et qu'ils ont utilisé plus de 48 fois leur veto pour soustraire Israël à la réprobation internationale.

Les récentes élections à mi-mandat sont venues compliquer un peu plus la tâche d'organiser la solidarité ici aux États-Unis. Aujourd'hui, les deux tiers des démocrates inscrits sont opposés aux politiques israéliennes, tandis que les deux tiers des républicains inscrits soutiennent à tout prix la politique israélienne. Il n'y a là rien de nouveau; il en était déjà ainsi sous Clinton et sous Bush. Mais le fossé s'est creusé avec le soutien du Président Obama au gel des colonies.

Il faut que le mouvement de solidarité aux États-Unis adopte une tactique qui réponde à la préoccupation nouvelle que suscite la politique menée par les États-Unis au Moyen-Orient et explique dans le même temps ce que les États-Unis pourraient faire différemment pour que la région sorte de l'impasse. Nombreux sont ceux qui avaient espéré que l'élection du Président Obama se traduirait par une rupture avec la politique jusqu'alors suivie par les États-Unis envers Israël. La réalité est que les États-Unis continuent de faire obstacle au rôle diplomatique confié à l'Organisation des Nations Unies en vertu de la Charte ainsi qu'à l'application des résolutions de l'ONU, notamment celle relative au rapport Goldstone (A/RES/64/10), et ce, pour des raisons de politique intérieure.

L'exemple le plus récent est la promesse des États-Unis de livrer à Israël des avions de combat furtifs d'une valeur de 3 milliards de dollars et d'opposer leur veto à toute résolution de l'ONU remettant en cause la légitimité israélienne, en échange de l'engagement de proroger de trois mois supplémentaires le moratoire partiel de 10 mois déclaré

sur la construction des colonies de peuplement. La triste réalité est que le très riche et puissant lobby pro-israélien continue d'influer très fortement sur la politique étrangère des États-Unis.

Cette Journée internationale de solidarité doit être l'occasion pour nous de réaffirmer notre volonté d'organiser la société civile. Seule la pression constante et organisée à l'échelle internationale de la société civile pourra contrer l'influence qu'exerce le puissant lobby pro-israélien sur la politique des États-Unis. C'est aux États-Unis que doit s'organiser et s'ancrer ce mouvement, qui doit mener des actions et des campagnes originales pour gagner le cœur et l'esprit de la population américaine.

Plusieurs exemples nouveaux et importants illustrent cette stratégie. En Californie, des groupes de membres de US Campaign to End the Israeli Occupation ont obtenu qu'un référendum soit organisé à l'occasion des prochaines élections locales. L'objectif est de demander à cet État que les fonds de retraite des enseignants et des fonctionnaires n'investissent plus dans les entreprises qui tirent profit de l'occupation israélienne.

Au plan national, les églises et les groupes civiques évoquent de plus en plus l'éventualité de cesser d'investir dans les entreprises qui font commerce avec Israël, qui vendent des armes à Israël ou qui fournissent les bulldozers utilisés pour détruire des maisons. Ces dernières semaines, les pressions internationales ont compliqué l'envoi par le Gouvernement des États-Unis des tracteurs de marque Caterpillar qu'il s'était engagé à livrer; depuis le meurtre de Rachel Corrie, un boycottage de cette marque tente d'être mis en place.

La frustration suscitée par l'impuissance de l'ONU et l'inaction des États-Unis continue de pousser des citoyens américains et d'autres à multiplier les efforts humanitaires pour briser le blocus cruel et inhumain imposé à la population de Gaza. Les campagnes de boycottage, de désinvestissement et de sanction à travers le monde ont un impact réel sur Israël. Les autorités israéliennes affirment d'ailleurs que cette stratégie de soi-disant délégitimation menace plus leur sécurité que la violence de la part de la résistance palestinienne.

Il s'agit là de faits nouveaux importants, mais la société civile à elle seule ne mettra pas fin à l'occupation de la Palestine. L'ONU doit continuer à s'élever contre le rôle unilatéral du Gouvernement des

États-Unis dans la région. Elle doit s'opposer aux tentatives visant à contourner le droit international. Les divers organes et organismes des Nations Unies demeurent essentiels pour exposer au grand jour la vérité de l'occupation israélienne et les souffrances du peuple palestinien, tout en établissant un cadre pour un règlement à long terme du conflit.

L'ONU est le lieu où l'opinion publique peut se faire entendre et où le droit international peut reprendre vie. L'ONU est la référence à l'aune de laquelle nous jugeons les actes de nos gouvernements – une affirmation qui n'est pas dépourvue d'ironie au lendemain des récentes publications de WikiLeaks.

Notre feuille de route pour réparer les dommages causés par le blocus de Gaza, démanteler le mur raciste et mettre fin à l'occupation dans son ensemble doit combiner l'autorité morale de l'ONU, l'action de nos propres gouvernements et la capacité de mobilisation individuelle de la société civile mondiale. Seule l'union de ces trois forces – l'ONU, les gouvernements et la société civile – permettra au bien de l'emporter sur la force en Israël et en Palestine; à la primauté du droit international de devenir la règle et non plus l'exception au Moyen-Orient; à la menace de prolifération nucléaire dans la région de disparaître; et à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU d'être respectées.

Je remercie le Comité de donner la possibilité à la société civile de faire entendre sa voix qui réclame la justice pour le peuple palestinien. Notre cause est juste. Notre tâche est urgente.

**Le Président :** Je remercie M<sup>me</sup> Judith LeBlanc de sa déclaration et, à travers elle, toutes les organisations de la société civile qui cherchent activement dans le monde à obtenir un règlement de la question de Palestine, pour leur action et leur solidarité avec le peuple palestinien.

J'ai l'honneur d'annoncer que notre comité a reçu des messages de soutien et de solidarité d'un certain nombre de chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations. Je tiens à rappeler que les textes des messages seront publiés dans un bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens. Toutefois, je tiens à lire à haute et intelligible voix la liste des représentants qui les ont envoyés, dans l'ordre où nous les avons reçus.

Nous avons reçu des messages des chefs d'État suivants : S. E. la Présidente de la République argentine; S. E. le Président de la République fédérative du Brésil; S. E. le Président de la République arabe d'Égypte; S. E. le Président de la République de Namibie; S. E. le Président de la République du Sénégal; S. E. le Président de la République turque; S. E. le Président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka; S. E. le Président par intérim de la République de Guinée et Président de la transition; S. E. le Président de la République islamique d'Iran; S. E. le Président de la République algérienne démocratique et populaire; S. E. le Président de la République démocratique populaire lao; S. E. le Président de la République islamique d'Afghanistan; S. E. le Président de la République socialiste du Viet Nam; S. E. le Président de la République populaire démocratique de Corée; S. E. le Président de la Fédération de Russie; S. M. le Sultan du Brunéi Darussalam; S. E. le Président de la République d'Afrique du Sud; S. E. le Président de la République tunisienne; S. M. le Roi du Maroc; S. M. le Roi du Royaume de Bahreïn; S. M. le Roi du Royaume hachémite de Jordanie; S. E. le Président de la République d'Indonésie; S. E. le Président de la République du Bélarus; S. E. le Président de la République gabonaise; S. A. l'Émir de l'État du Qatar; et S. E. le Président de la République-Unie de Tanzanie.

Nous avons reçu des messages des chefs de gouvernement suivants : S. E. le Premier Ministre de la République populaire de Chine; S. E. le Premier Ministre de la République de l'Inde; S. E. le Premier Ministre de la Malaisie; et S. E. le Premier Ministre du Gouvernement de la République populaire du Bangladesh.

Nous avons reçu des messages des ministres des affaires étrangères suivants : S. E. le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali; S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République de Madagascar; S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba; S. E. le Ministre des affaires étrangères du Japon; S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République du Botswana; S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan; S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus; S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne; et S. E. le Ministre des

affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

Nous avons reçu des messages des gouvernements suivants : le Gouvernement du Sultanat d'Oman; le Gouvernement de la République du Guyana; et le Gouvernement de la République du Ghana.

Nous avons reçu des messages des organisations intergouvernementales suivantes : l'Union européenne; S. E. le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique; et S. E. le Président du Mouvement des pays non alignés.

Nous avons reçu un message de l'institution spécialisée suivante : l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Nous avons reçu un message de l'organisation de la société civile suivante : Caritas-Jérusalem.

Au nom du Comité, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements et aux organisations que je viens de citer pour les efforts persistants qu'ils déploient en vue de parvenir à un règlement juste, global et durable de la question de Palestine, et pour leur soutien constant aux activités dont le Comité a été chargé.

Les déclarations que nous avons entendues et les messages de solidarité que nous avons reçus aujourd'hui montrent une fois de plus le soutien infaillible de la communauté internationale à l'instauration de la paix au Moyen-Orient et à l'exercice effectif par le peuple palestinien de ses droits inaliénables sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et du droit international. Je peux assurer les participants que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne ménagera aucun effort pour atteindre ces objectifs.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Riyad Mansour.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de la Palestine, du peuple et des dirigeants palestiniens, je tiens à exprimer notre gratitude à tous ceux qui se sont joints à nous aujourd'hui pour manifester leur solidarité avec le peuple palestinien à l'occasion de cet événement très important qu'est la

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous sommes également reconnaissants à tous les pays qui ont envoyé des messages de solidarité avec le peuple palestinien à cette occasion : tous les présidents, les chefs d'État, les rois, les émirs, les premiers ministres, les ministres et tous les autres. Je tiens également à me féliciter de la présence importante et de la déclaration faite au nom de la société civile. Nous avons la conviction que la question palestinienne est une cause très importante, chère au cœur de toutes les sociétés civiles qui adhèrent aux causes justes.

Pour terminer, je voudrais dire notre reconnaissance à la compagnie théâtrale Ashtar, qui vient de faire une tournée dans le monde entier et a décidé d'achever son périple ici en interprétant « Les monologues de Gaza, témoignages de la souffrance de notre peuple à Gaza ». Elle va nous rejoindre dans quelques minutes. Je tiens, au nom de la Palestine et de tous les participants aujourd'hui, à remercier la compagnie théâtrale Ashtar de Ramallah. Les membres de cette troupe, qui sont originaires de plus de 20 pays différents, ont conjugué leurs talents pour raconter les souffrances de notre peuple à Gaza.

Je remercie une fois encore vivement le Comité de son message fort de solidarité. Je suis certain que l'année prochaine ou très bientôt, si tout va bien, nous fêterons l'indépendance de l'État de Palestine et son statut de Membre à part entière du système des Nations Unies.

**Le Président :** Je tiens à remercier l'Ambassadeur Riyad Mansour de sa très importante déclaration et à exprimer une fois de plus la

détermination du Comité à poursuivre son action jusqu'à l'obtention d'un règlement juste, global et durable de la question de Palestine.

Avant de lever cette séance spéciale, je tiens à remercier tous ceux qui ont concouru à son organisation – notamment les fonctionnaires de la Division des droits des Palestiniens, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information, le Bureau des services centraux d'appui – et tous ceux qui ont travaillé à la parfaite réussite de cette séance.

Dès que la séance sera levée, la troupe théâtrale Ashtar, basée à Ramallah, donnera dans cette même salle une représentation intitulée « Monologues de Gaza ». Ces témoignages poignants de jeunes de Gaza seront présentés par des acteurs venus du monde entier pour cette occasion. J'invite les participants, comme gage de notre solidarité, à rester dans cette salle et à assister à cette représentation.

Je tiens également à inviter les participants, ce soir, à une exposition présentée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, intitulée « Jeux d'été à Gaza », dont le vernissage aura lieu à 18 heures dans la galerie nord-est de la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale. Cette exposition a été rendue possible grâce à l'aide généreuse du Gouvernement finlandais, que nous remercions. Elle sera accompagnée d'une représentation de la deuxième partie des « Monologues de Gaza ». Je serai heureux d'y retrouver tous les participants.

*La séance est levée à midi.*